

# Tout savoir sur l'Europe

Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

## FICHE N° 4

### LA COMMISSION EUROPÉENNE MOTEUR DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

#### L'institution dans les traités :

Article 17 du Traité sur l'Union européenne :  
« La Commission promeut l'intérêt général de l'Union »

Articles 244 à 250 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

© photothèque de la Commission européenne

8



Participation de Jean-Claude Juncker, président de la CE, à la session plénière du PE

À la suite des élections européennes de mai 2014 et en application du traité de Lisbonne, une nouvelle Commission européenne est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Tenant compte des résultats des élections, le Président de la Commission européenne est issu du parti majoritaire au Parlement européen, à savoir le Parti Populaire Européen. La candidature de Jean-Claude Juncker a été soutenue par une large majorité de coalition : PPE, PSE et ADLE (cf. fiche n°2). Souvent critiquée par les plus sceptiques vis-à-vis du projet européen, la Commission européenne est le symbole de l'ambition d'une « Union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe », selon la formule utilisée en préambule du Traité de l'Union européenne.

Cet article fait le point sur le rôle de la Commission européenne dans l'élaboration des politiques publiques européennes et sur son fonctionnement collégial.

#### RÔLE ET MISSIONS

La Commission européenne est une institution originale dans le triangle institutionnel européen : elle est à la fois à l'instigation des politiques européennes et en charge de l'exécution de celles-ci avec les Etats membres. Par son « Pouvoir d'initiative », elle donne l'impulsion aux politiques européennes pour trouver des solutions aux problèmes soulevés par les Etats membres. Elle est la seule institution à pouvoir déposer un projet de texte sur la table des négociations, et à pouvoir retirer le texte législatif si elle juge que l'intérêt européen ou les Traités ne sont pas respectés, empêchant ainsi le Conseil et le Parlement de légiférer. Elle peut aussi saisir la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), si un Etat membre manque à son devoir d'application des textes européens.

Enfin, elle est aussi responsable de l'exécution de politiques, souvent en coordination

avec les Etats membres, mais parfois seule, à l'image des négociations commerciales internationales, qui relèvent de sa seule responsabilité.

La Commission européenne est donc au cœur de la décision. Omniprésente dans le processus décisionnel, le fonctionnement, le rôle et le pouvoir de la Commission européenne ont évolué avec les Traités. Son champ d'action a été étendu à de nouveaux sujets, assurant notamment la gestion des coopérations renforcées et s'adaptant en tant que de besoin, à l'image de la création de la zone euro qui ne concerne que 18 Etats Membres.

#### FONCTIONNEMENT

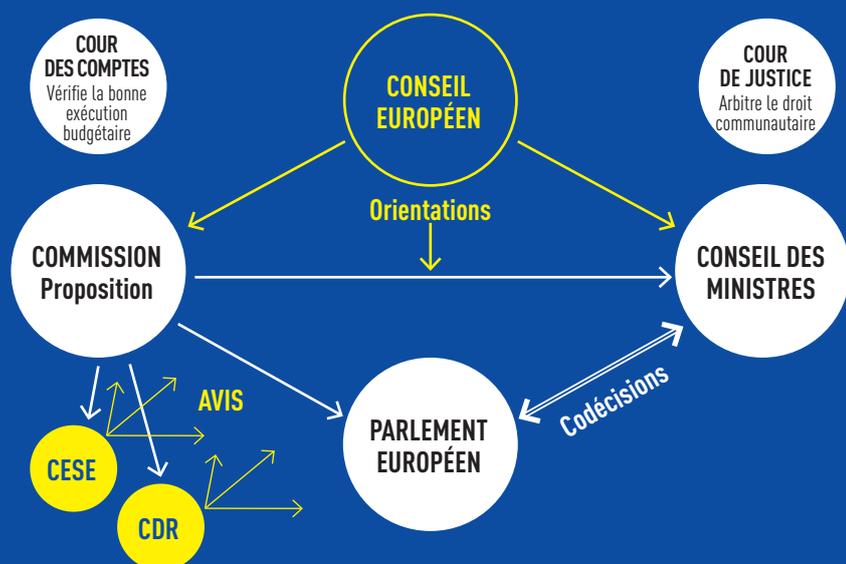
La Commission européenne s'organise selon deux principes : la collégialité dans la prise de décision, et l'indépendance des commissaires vis-à-vis des Etats membres.

Tous les Commissaires sont collégalement solidaires des décisions prises. Le principe du consensus est donc toujours recherché, même s'il est arrivé que des décisions soient mises en délibération par un vote à la majorité simple. Avec l'augmentation du nombre de Commissaires, la règle du « un Commissaire par Etat membre » s'appliquant, la collégialité était difficile à respecter sans alourdir la prise de décision. C'est pourquoi, le Président Juncker a choisi de créer un cercle restreint de 6 Commissaires Vice-Présidents, sans Direction Générale attachée mais avec un rôle de coordination des priorités politiques de la Commission, et donc des autres Commissaires. Cette approche est de nature à redonner du souffle à la Commission ou à s'échouer devant la puissance des services des différentes Directions Générales... Il s'agit là d'une innovation.



**Institution :** Commission européenne  
**Date de création :** 1958  
**Localisation :** Bruxelles  
**Président :** Jean-Claude Juncker

© photothèque Parlement



## Un milieu ouvert et transparent

La Commission européenne a la difficile tâche de proposer des solutions innovantes et négociables entre les 28 États membres et le Parlement européen. Pour cela, elle est à l'écoute des représentations du monde socio-économique des États membres. Ses propositions trouvent toujours leur origine dans des idées défendues par les États membres. « Bruxelles », comme elle est appelée par les eurosceptiques, n'est souvent que le reflet des positions majoritaires dans l'Union européenne.

Par principe et en application des Traités, chaque Commissaire s'est engagé à ne pas recevoir d'instruction de la part d'aucun Gouvernement, mais il est évident que la règle d'un Commissaire par État membre, conduit à une certaine liaison privilégiée...

### COMMISSION : PROCÉDURE DE NOMINATION APRÈS LISBONNE

**CONSEIL EUROPÉEN**  
Propose le candidat à la fonction de Président "en tenant compte des élections au PE"



**CONSEIL**  
"d'un commun accord avec le président élu", adopte la liste des membres envisagés "sur la base des suggestions faites par les États membres"



**CONSEIL EUROPÉEN**  
Nomme les membres de la commission à la majorité qualifiée



### PRIORITÉS DE TRAVAIL

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Jean-Claude Juncker a développé 10 priorités de travail de sa Commission :

1. Une nouvelle relance pour l'emploi, la croissance et l'investissement (300 milliards d'investissement pour l'emploi, la croissance et l'investissement) ;
2. Un marché unique numérique connecté ;
3. Une Union de l'énergie résistante avec un volet politique sur le climat tourné vers l'avenir ;
4. Un marché intérieur plus juste et approfondi avec un réseau industriel plus dense ;
5. Une Union économique et monétaire (UEM) plus juste et approfondie ;
6. Un accord de libre-échange équilibré et raisonnable avec les États-Unis ;
7. Un espace de justice et de droits fondamentaux fondés sur la confiance mutuelle ;
8. Une nouvelle politique en matière d'immigration ;
9. Un renforcement du rôle de l'UE sur la scène internationale ;
10. Une Union pour le changement démocratique.

Justin Lallouet  
Sylvain Lhermitte  
Chambres d'agriculture France  
Service Europe et action internationale



## Des moyens humains conséquents

Les 24 000 fonctionnaires de la Commission assurent à l'institution une compétence et une capacité d'expertise essentielles à la rédaction des règlements ou directives européens et à l'exécution des missions confiées à la Commission européenne. En comparaison, pour le secteur agricole, seulement un millier de fonctionnaires est mobilisé pour gérer l'ensemble de la PAC, pourtant le plus gros budget de l'UE.